Discours Vel d'hiv' 2022

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

Madame et Messieurs les Parlementaires.

Madame la Représentante du Président du Conseil régional,

Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur le Maire de Nancy, Président de la Métropole du Grand Nancy

Messieurs les Maires

Monsieur le Délégué Militaire Départemental,

Madame la Directrice Zonale de la Sécurité Publique

Madame la Directrice Départemental de la Sécurité Publique

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Il y a 80 ans, jour pour jour, les 16 et 17 juillet 1942, la rafle du Vel d'Hiv emportait vers l'antichambre de la mort plus de 13.000 personnes pour le simple fait qu'ils étaient nés juifs, mais ce ne fut pas la 1° rafle. Nous devons dans l'époque trouble que nous vivons, rappeler et dire les faits historiques.

La première grande rafle de Juifs eut lieu le 14 mai 1941 à Paris. Des milliers de Juifs étrangers, polonais pour la plupart, furent convoqués par un billet vert « pour examen de situation ». Ceux qui se présentèrent, soit 3 710 personnes, furent arrêtés et envoyés dans les camps du Loiret, puis déportés.

La deuxième rafle se déroula du 20 au 25 août 1941, toujours à Paris. 4 232 hommes furent arrêtés par des policiers français. La plupart était des étrangers, il y avait 1 500 Français parmi eux. Cette rafle conduisit à la création du camp de Drancy.

La troisième rafle eut lieu le 12 décembre 1941, à Paris. 743 Juifs, uniquement des hommes. La plupart étaient français, tous de milieu aisé, ce fut la rafle dit des notables.

La rafle suivante fut celle du Vel 'd'Hiv, en juillet 1942. Pour la première fois, des femmes et des enfants furent arrêtés.

Puis vinrent les rafles d'août 1942 en zone sud, les seuls juifs déportés d'un territoire où il n'y avait pas d'allemands!

Par la suite, il y en eu d'autres, mais moins massives. Fin 1942 déjà plus de 40.000 juifs avaient été déportés de France.

Comme l'a dit le Président Jacques Chirac dans son discours de 1995 : « La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux ».

76. 000 juifs résidents sur le territoire national ont été exterminés durant ces années noires par les nazis avec la collaboration du gouvernement français de l'époque.

Mais n'oublions pas non plus que des juifs de France furent sauvés par l'action d'anonymes, de Justes, qu'ils en soient tous remercier. Ils ont sauvé les valeurs de la France.

Comme il est important de nommer enfant après enfant, femme après femme, homme après homme qui ont été déportés, il est important aussi de rappeler les noms de ces justes. Tout à l'heure, devant l'Hôtel de Police, nous allons rendre hommage à l'action du Service des Etrangers du Commissariat Central de Nancy, seul service de police qui dans son ensemble, sous l'impulsion de son chef, prévint les juifs qu'ils allaient être raflés. La rafle de Nancy de juillet 42, fut un échec : 32 juifs furent arrêtés. Il faut que nous nous rappelions leurs noms Edouard Vigneron, Pierre Marie, François Pinot, Charles Thouron et Charles Bouy, mais aussi les noms des autres Justes de Nancy et ceux qui ont sauvés des nancéiens ailleurs en France : Augustin Arth, Marcel, Fernande et Jean Augeard, Felix Chevrier, Marcel Courtot, Jean Dantonnel, Emile Duguet, Nicolas Duhr, François Flageollet, Marcel Gaillot, France Giet, Marie-Antoinette Gout, Marie et Paul

Grosse, Paul, Suzanne et Martine Haering, Marguerite, Cécile et Marie-Thérése Heintz, Victor et Cécile Hergott, Camille Kleinklauss, Paul et Georgette Larchet, Roger Ledain, Jean, Gaston et Luce Lesage, Jean Louyot, Camille et Emile Marchal, Marcelle et Mariette Medard, Marguerite Pages-Hugel, Juliette et Gustave Patoux, Alfred, Lucie et Henriette Pinck, Etienne Roch, Ernest et Anne Schoellen, Fernand Singerle, Emile et Geneviève Thouvenin, Arthur Varoquaux, Henri Weisbecker, le Cardinal Eugène Tisserand.

Dans quelques jours, le 23 août marquera le 80° anniversaire de la lecture de la lettre que Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse, fit lire dans toutes les églises de son diocèse; cette lettre fut le 1° acte de protestation publique sous Vichy et deviendra le tract le plus diffusé par la résistance. Permettez moi de vous la lire:

Il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine.

Qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits, tiennent à la nature de l'homme ; ils viennent de Dieu. On peut les violer...

Il n'est au pouvoir d'aucun mortel de les supprimer.

Que des enfants, des femmes, des hommes, des pères et des mères soient traités comme un vil troupeau, que les membres d'une même famille soient séparés les uns des autres et embarqués pour une destination inconnue, il était réservé à notre temps de voir ce triste spectacle.

Pourquoi le droit d'asile dans nos églises n'existe-t-il plus ? Pourquoi sommes-nous des vaincus ? Seigneur ayez pitié de nous. Notre-Dame, priez pour la France.

Dans notre diocèse, des scènes d'épouvante ont eu lieu dans les camps de Noé et de Récébédou. Les Juifs sont des hommes, les Juives sont des femmes, les étrangers sont des hommes, les étrangères sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et ces mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier.

France, patrie bien aimée, France qui porte dans toutes les consciences de tous tes enfants la tradition du respect de la personne humaine, France chevaleresque et généreuse, n'en doute pas, tu n'es pas responsable de ces horreurs.

Ces mots oh combien justes ont réveillé les consciences ; l'action des Justes, des anonymes permit de sauver 3/4 des juifs de France, ne l'oublions pas.